

Vice-rectrice ou Vice-recteur aux études et à la formation

L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), fondée en 1969, est une institution d'enseignement de niveau universitaire basée à Trois-Rivières, dans la province de Québec, au Canada. L'établissement est membre du réseau de l'Université du Québec qui fut fondé dans le but de permettre aux francophones d'avoir accès à des universités en région. En 2019, l'UQTR accueille environ 14 350 étudiants inscrits dans près de 300 programmes d'études ce qui en fait la deuxième des 10 institutions opérées par l'UQ, après l'UQAM. Près de 1 800 étudiants proviennent de l'étranger, originaires de quelque 89 pays.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'UQTR, veuillez visiter : www.uqtr.ca

Nature de la contribution

La vice-rectrice aux études et à la formation ou le vice-recteur aux études et à la formation participe à l'administration de l'Université selon les pouvoirs dévolus par la Loi et les règlements à chacun des organismes auxquels elle ou il appartient, le cas échéant (conseil d'administration, comité exécutif, commission des études, etc.).

À titre de cadre supérieur.e, la vice-rectrice aux études et à la formation ou le vice-recteur aux études et à la formation assiste le recteur d'une façon générale dans la direction de l'Université et elle ou il participe ainsi à la planification et à la coordination de l'ensemble des activités de l'Université.

Sous l'autorité immédiate du recteur, la vice-rectrice aux études et à la formation ou le vice-recteur aux études et à la formation assume la planification et la réalisation des orientations stratégiques institutionnelles concernant les études de premier cycle et de cycles supérieurs, les services aux étudiants, la formation continue, les centres hors campus et les stages.

Elle ou il contribue conjointement avec le vice-recteur à l'administration et aux finances (VRAF) à la formation à distance, à la pédagogie universitaire et à l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins d'enseignement.

Elle ou il voit également au développement intégré des services académiques offerts aux étudiantes et aux étudiants.

Aussi, elle ou il est responsable du soutien au fonctionnement des départements, par l'intermédiaire du Décanat de la gestion académique des affaires professorales. Elle ou il contribue, conjointement avec le vice-recteur à la recherche et au développement (VRRD), au développement des ressources professorales.

Principales responsabilités

Plus spécifiquement, elle ou il est responsable :

- de coordonner les unités suivantes :
 - le Décanat des études;

- le Décanat de la gestion académique des affaires professorales;
- les Services aux étudiants;
- le Service de la formation continue et de la formation hors campus ainsi que l'Université du 3e âge;
- le Bureau des stages et la Formation des maîtres;
- le Registrariat.
- d'assurer que les développements académiques et pédagogiques s'effectuent en cohésion avec la planification stratégique de l'Université;
- d'assurer le développement des services à la collectivité et des liens avec les partenaires pour la formation;
- de voir à l'élaboration, aux modifications et, le cas échéant, à la suppression de programmes;
- de voir à l'implantation et à l'administration des programmes;
- de voir à l'application des régimes des études de tous les cycles;
- de voir à l'application de la politique de la réussite étudiante et des actions institutionnelles s'y rapportant;
- conjointement avec le VRAF, d'offrir aux enseignants le soutien, les conseils et l'expertise nécessaires à l'amélioration de la pédagogie universitaire et à la mise en place de stratégies didactiques visant à favoriser la réussite étudiante;
- de développer et d'assurer une coordination institutionnelle des activités de stages;
- d'offrir aux étudiants des services appropriés à leur adaptation, intégration, développement, et réussite dans leurs études;
- de planifier l'offre d'activités aptes à promouvoir un environnement qui favorise l'adaptation des étudiants à la vie universitaire et leur intégration à la communauté universitaire, à améliorer la qualité de vie des étudiants et à compléter leur formation;
- d'agir au nom de l'Université comme interlocuteur auprès des associations étudiantes;
- de voir à la constitution et la conservation des dossiers des étudiants, à l'application des règles académiques et administratives afférentes, et à l'émission des documents officiels;
- de travailler en concertation avec les différentes unités du rectorat et des autres vice-rectorats en référence avec leurs mandats;
- d'évaluer périodiquement le degré général de satisfaction des usagers envers les services offerts, d'identifier les besoins nouveaux dans le cadre d'un processus d'amélioration continue et d'apporter en conséquence les ajustements requis;
- d'établir des collaborations avec des établissements de la communauté universitaire québécoise, canadienne et internationale, avec des organismes du réseau public ou avec des entreprises du secteur privé dans le cadre de projets de formation et d'innovation pédagogique, de médiatisation de cours ou d'enseignement à distance;
- de représenter l'Université au sein du réseau universitaire québécois ou auprès de tout organisme, pour toute question liée aux études, à la formation continue, à la pédagogie universitaire, à la réussite étudiante et à l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans l'enseignement;
- de gérer les ressources humaines, notamment en ce qui a trait à la planification, l'embauche, la supervision, l'évaluation et le développement du personnel placé sous sa responsabilité;
- de gérer les ressources matérielles et financières sous sa responsabilité;
- d'assumer toutes autres responsabilités susceptibles de lui être confiées par le recteur.

Profil de compétences

Scolarité

- diplôme universitaire de grade de doctorat de troisième cycle.

Expérience

- une très bonne expérience en enseignement et en recherche universitaires;
- une expérience pertinente en gestion de ressources humaines et une connaissance appropriée de la gestion universitaire.

Autres

- des connaissances approfondies de la pédagogie universitaire ainsi que des enjeux liés à la réussite étudiante, et ce, aux trois cycles universitaires;
- une connaissance du réseau universitaire québécois;
- une connaissance de l'Université du Québec à Trois-Rivières et de l'Université du Québec serait un atout.

Echelle salariale : selon l'échelle de rémunération des cadres supérieurs en vigueur, de 136 257 \$ à 177 137 \$.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Toute personne qui désire déposer sa candidature doit faire parvenir son curriculum vitae par courriel **avant 17 h, le 28 mai 2021**. Un accusé de réception sera transmis suite à la réception de votre courriel.

Par courriel : krobert@electi.ca

Objet du message : Vice-rectrice aux études et à la formation ou Vice-recteur aux études et à la formation - UQTR

Date d'entrée en fonction : Octobre 2021

L'UQTR souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les membres de minorités visibles et ethniques sont invités à soumettre leur candidature. Il incombe au postulant de nous aviser en temps opportun, de tout besoin spécifique pour lequel des mesures d'adaptation doivent être prises pour lui permettre une évaluation juste et équitable. Les renseignements reçus à ce sujet seront traités confidentiellement.